

Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatéc.

Le fonds respecte les engagements suivants :

- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

L'Equipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements



THOMAS CUILIER
Gérant actions

L'Equipe ISR

FLORENCE BIHOUR-FREZAL
Directrice de la politique ISR

PIERRE GROBON
Analyste ESG

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	140 602 111,72
Valeur liquidative (Part A)	117 005,17
Frais de gestion maximum	0,80% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

Ratios de risque	1 an
Volatilité	16,20%
Volatilité indice	16,15%
Beta	0,9793
Alpha de Jensen	-6,84%
Tracking error	3,53%
Ratio de Sharpe	-0,01
Ratio d'information	-1,98



Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Performances nettes de frais (source : AGRICA Epargne)

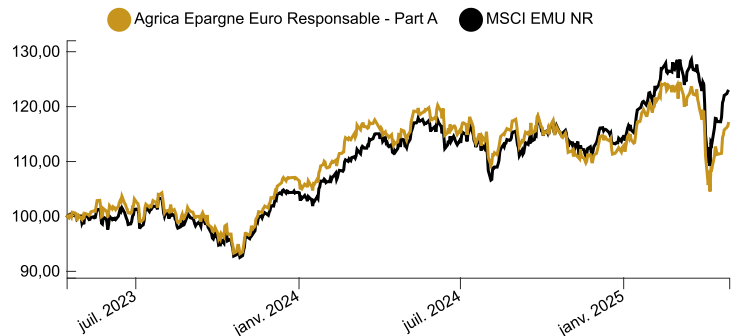
Performances	1 mois	3 mois	YTD	1 an	Création
Part A	-0,37%	-2,84%	4,09%	2,06%	17,01%
MSCI EMU NR	0,15%	0,40%	7,69%	9,04%	22,85%

Performances	2024	2025
Part A	5,19%	4,09%
MSCI EMU NR	9,49%	7,69%

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, au 14/04/2023 - Source : AGRICA Epargne)



Principaux engagements ESG

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+3,9 pts
Investissements sous suivi ESG	99%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	63%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	56%

Exposition aux ODD

Bonne santé et bien-être 3 INDICATEURS 44% du portefeuille investi 10 sociétés concernées	Energie propre et d'un coût abordable 7 INDICATEURS 35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées
Industrie, Innovation et Infrastructures 9 INDICATEURS 35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées	Villes et communautés durables 11 INDICATEURS 35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées
Consommation et production durables 12 INDICATEURS 35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées	Lutte contre les changements climatiques 13 INDICATEURS 35% du portefeuille investi 8 sociétés concernées

Caractéristique du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

Commentaire sur la politique de gestion

L'annonce le 2 avril par D. Trump de droits de douane « réciproques » à des niveaux largement supérieurs aux attentes a déclenché une panique sur les marchés financiers. Ensuite, le report de 90 jours ainsi que des négociations commerciales engagées avec plusieurs pays ont laissé penser que la guerre tarifaire entrerait dans une phase de désescalade, entraînant un rebond des marchés en fin de mois. Finalement, dans un contexte d'extrême volatilité, le MSCI EMU enregistre une performance légèrement positive en avril et de +7,7% depuis le début de l'année.

Malgré ce répit, le niveau d'incertitude reste élevé et les dommages sur l'économie réelle causés par ces annonces frénétiques restent difficiles à évaluer à ce stade. Les perturbations dans le commerce mondial sont déjà visibles puisque la croissance du PIB américain est négative au 1^{er} trimestre pour la 1^{ère} fois depuis 3 ans (-0,3% en rythme annualisé). Cette contraction s'explique en grande partie par la très forte augmentation du déficit commercial en amont de l'entrée en vigueur des droits de douane et dans une moindre mesure par un ralentissement de la consommation des ménages (plus faible rythme de progression depuis deux ans).

Le mois d'avril a également été rythmé par les publications de résultats des entreprises pour le 1^{er} trimestre qui dans l'ensemble, se sont avérées plutôt rassurantes malgré l'incertitude ambiante. La forte dépréciation du dollar va peser sur la croissance et les marges des entreprises les plus globales mais les prévisions pour l'ensemble de l'exercice ne sont pas à ce stade, fortement remises en question.

Dans ce contexte volatil, les secteurs défensifs et peu sensibles aux risques tarifaires ont tiré leur épingle du jeu, à l'image de la consommation de base (+5,7%) et des services aux collectivités (+5,7%). A l'inverse, le secteur de

l'énergie (-13,1%) a pâti du recul du prix du pétrole alors que la consommation discrétionnaire (-3,9%) est particulièrement exposée au risque de guerre commerciale. Depuis le début de l'année, le secteur financier maintient un niveau de surperformance impressionnant et s'adapte une performance de +24,4% sur la période.

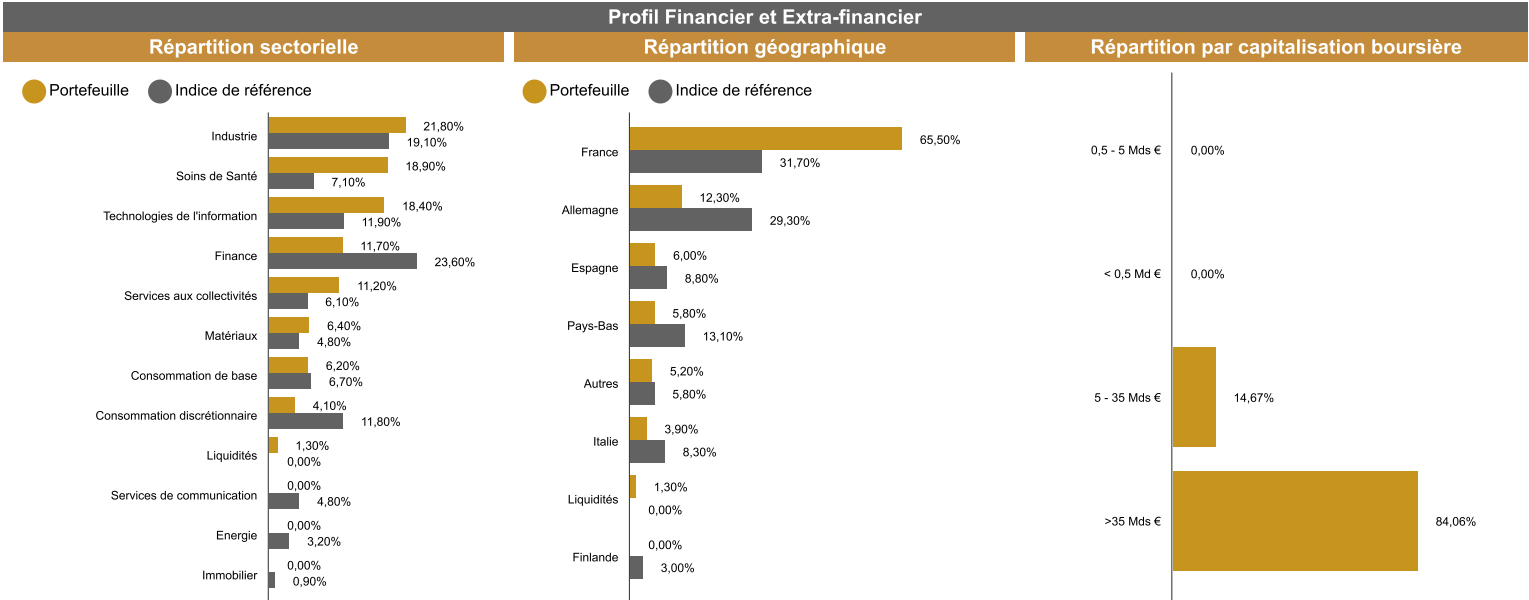
AGRICA Epargne Euro Responsable enregistre un repli de -0,4% sur le mois et sous-performe son indice de référence en raison d'un effet sélection négatif dans la santé et l'industrie alors que l'effet allocation est positif grâce à l'absence de positions sur l'énergie, une sous-pondération de la consommation discrétionnaire et une surpondération des services aux collectivités. Les principaux détracteurs sont **EssilorLuxottica** (-4,8%), **AstraZeneca** (-6,3%) et **Dassault Systèmes** (-6,0%). La poche industrielle a quant à elle, pâti de l'absence en portefeuille de Siemens Energy (+25,5%) et de Rheinmettal (+16,6%). A l'inverse, les principaux contributeurs sont **Iberdrola** (+6,4%) qui bénéficie de son statut défensif, **Spie** (+9,4%), qui profite de ses positions importantes sur le marché de la transition énergétique en Allemagne et **Saint-Gobain** (+4,1%) qui a publié un 1^{er} trimestre rassurant tant sur les volumes que sur les perspectives de rentabilité pour 2025.

Le portefeuille termine le mois avec un score ESG supérieur de 3.9 points à celui de son indice de référence. L'exposition du portefeuille aux thèmes de la santé et de l'environnement représente 63%, et 56% du portefeuille est investi sur des entreprises offrant une contribution positive aux Objectifs de Développement Durable.

Achevé de rédiger le 02/05/2025

Attribution de performance					
Positifs			Négatifs		
Nom	Attribution (bps)		Nom	Attribution (bps)	
TOTAL ENERGIES	+0,34		ESSILORLUXOTTICA	-0,26	
IBERDROLA	+0,23		ASTRAZENECA	-0,24	
SPIE	+0,18		DASSAULT SYSTEMES	-0,20	
SAINT GOBAIN	+0,16		SANOFI	-0,17	
L'OREAL	+0,16		SIEMENS ENERGY	-0,16	

Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne)					
Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS	Achats	Ventes
SAP SE	6,61	Best in class ESG	Technologies		
AIR LIQUIDE SA	6,42	Efficacité énergétique	Matériaux		
ESSILORLUXOTTICA	6,24	Technologies médicales	Soins de santé		
IBERDROLA SA	5,98	Ressources durables	Services aux collectivités		
ASML HOLDING NV	5,84	Best in class ESG	Technologies		
Poids des 10 premières lignes				54%	
Nombre de lignes				30	





AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIO PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 30/04/2025.